

Objet : *RS - Demande de subvention pour les travaux d'aménagement de la route d'Apremont dans le secteur du collège Notre-Dame de la Villette à La Ravoire*

- date de convocation le 16 mai 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barby, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

Jean-Pierre Fresso

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Roचाix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fresso

- conseillers excusés : 13

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Eric Delhommeau - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 22 mai 2025

délibération n° 070-25

objet **RS - Demande de subvention pour les travaux d'aménagement de la route d'Aprémont dans le secteur du collège Notre-Dame de la Villette à La Ravoire**

Thierry Repentin en l'absence de Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que la route d'Aprémont à La Ravoire (RD201), est classée voirie d'intérêt communautaire. A ce titre, Grand Chambéry est maître d'ouvrage des travaux d'aménagement et de sécurisation de cette voirie ne relevant pas des prérogatives du Département.

Un projet d'aménagement et de sécurisation de la route départementale a été étudié en étroite concertation avec la commune de La Ravoire, ainsi qu'avec le Département. Il prévoit :

- la création d'un plateau surélevé pour limiter les vitesses et sécuriser le carrefour rue Jean-Jacques Rousseau / route d'Aprémont,
- la création d'une aire de retournement des bus et d'un quai accessible aux personnes à mobilité réduite,
- la création de liaisons piétonnes entre la route d'Aprémont, la rue Jean-Jacques Rousseau et l'avenue du Collège,
- la création de noues et de tranchées d'infiltration ainsi que la reprise des équipements de collecte des eaux pluviales,
- la mise en œuvre d'une zone de collecte avec des containers semi-enterrés,
- la finalisation de la liaison cyclable sur la route d'Aprémont,
- la reprise des équipements d'éclairage public.

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux s'élève à 370 350 € HT et cette opération peut être éligible à une subvention du Département.

Il est donc proposé de solliciter le Département pour une subvention la plus élevée possible au titre de la sécurisation de la route d'Aprémont, dans le secteur du collège Notre-Dame de la Villette à La Ravoire.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de solliciter le Département pour une subvention la plus élevée possible au titre de la sécurisation de la route d'Aprémont dans le secteur du collège Notre-Dame de la Villette à La Ravoire,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

070-25

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention pour les travaux d'aménagement de la route d'Apremont dans le secteur du collège Notre-Dame de la Villette à La Ravoire

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 22 mai 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250522-lmc1H33660H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33660H1

Date de transmission en Préfecture : 26 mai 2025

Date de réception en Préfecture : 26 mai 2025

Date de publication sur le site internet: lundi 26 mai 2025